

Berne, 16 décembre 2025

Communiqué de presse

Expéditeur	Service de presse du BPA
Téléphone	+41 31 390 21 21
E-mail	medias@bpa.ch
Informations	bpa.ch/medias

Ski et snowboard sur les pistes

Comprendre les accidents pour mieux les prévenir

Chaque année, 3,5 millions de personnes vivant en Suisse pratiquent au moins occasionnellement le ski ou le snowboard sur les pistes. 62 000 d'entre elles ont un accident. Pour un peu plus d'une sur cinq, l'accident est si grave qu'il entraîne un arrêt de travail d'au moins un mois. Ces chiffres sont restés globalement stables durant les dernières années. La nouvelle analyse réalisée par le BPA constitue l'unique extrapolation de l'accidentalité globale lors de la pratique du ski et du snowboard en Suisse. Grâce à elle, il est possible de mieux cibler la prévention des accidents.

Pour 1000 journées-skieurs, on compte environ trois blessé-es sur les pistes suisses, ce qui représente 62 000 blessé-es par an. Ces chiffres sont restés globalement stables au cours des dernières années. C'est ce qui ressort d'une nouvelle analyse du BPA, dans le cadre de laquelle l'ensemble des données et relevés pertinents ont été utilisés afin de réaliser la seule extrapolation de l'accidentalité globale lors de la pratique du ski et du snowboard en Suisse pour les 30 dernières années. Toutes les autres statistiques ne répertorient qu'une partie de ces accidents.

Influence du comportement et du matériel sur le risque d'accident

Rares sont les sports pour lesquels nous disposons d'autant de détails sur les accidents que pour le ski et le snowboard sur les pistes. «Outre cette analyse, la statistique des transports de blessé-es du BPA et de l'association Remontées Mécaniques Suisses constitue une source de données unique dans le sport», confie Flavia Bürgi, chercheuse au BPA. Cette statistique contient des informations détaillées sur tous les accidents ayant nécessité l'intervention des services des pistes et de sauvetage, soit environ un sur cinq.

Les données révèlent que les skieur-euses se blessent le plus souvent aux genoux, et de loin. Il est possible de se prémunir contre ces blessures par un réglage optimal des fixations. À cet effet, les chaussures de ski et les fixations doivent être parfaitement compatibles. Le BPA recommande de faire régler les fixations par un-e spécialiste avant chaque saison d'hiver. La vignette de ski du BPA atteste que ce réglage a été effectué et contrôlé dans les règles de l'art.

En plus de l'équipement, la surestimation de soi et une vitesse excessive constituent deux autres facteurs d'influence. Plus de 90 % des accidents sur les pistes de ski sont des accidents individuels. Le BPA recommande donc aux skieur-euses et snowboarder-euses d'adapter leur vitesse et de respecter les règles de la FIS.

Des informations fondées pour une prévention ciblée

Les données permettent aussi de savoir où les accidents de sports de neige se produisent. Ces connaissances servent directement à la prévention. Elles ont par exemple été utiles pour élaborer la documentation technique «Snowparks» du BPA. «Le BPA y décrit notamment comment construire un saut pour que la réception se fasse en douceur et que le risque de blessure soit le plus faible possible», explique Benedikt Heer, expert en sports de neige au BPA. Ce document permet aux domaines skiables d'aménager leurs snowparks de telle manière qu'ils pardonnent mieux les erreurs, et aux freestylers d'exécuter leurs figures en toute sécurité.

De leur côté, les expert-es en sécurité de Remontées Mécaniques Suisses utilisent ces informations lors de leurs contrôles réguliers des pistes et des snowparks. Les insuffisances sont désormais enregistrées et documentées sous forme électronique, ce qui permet aux domaines skiables d'y remédier rapidement et en toute transparence. La sécurité s'en trouve ainsi renforcée de manière systématique. Les domaines qui remplissent les exigences définies obtiennent le label de qualité «Installations de sports de neige homologuées».

Principaux résultats de l'analyse

- 3,5 millions de résident-es suisses se rendent au moins occasionnellement sur les pistes chaque année, dont 3 millions pour pratiquer le ski et 450 000 pour pratiquer le snowboard.
- Parmi ces personnes, on compte chaque année 62 000 blessé-es: 53 000 à ski et 9000 à snowboard.
- 15 % subissent des blessures de gravité moyenne, qui les empêchent de travailler pendant un mois au minimum. S'y ajoutent 6 % de blessé-es graves, dont l'incapacité de travail est d'au moins trois mois. Les quelque 80 % restants subissent des blessures légères.
- Le risque de se blesser à ski ou à snowboard est resté globalement stable ces dix dernières années. Pour 1 000 journées-skieurs, on compte environ trois blessé-es.

Pour réaliser l'extrapolation, le BPA a utilisé la statistique des assureurs-accidents, les données de l'Observatoire suisse du sport sur le comportement de la population en matière de sport ainsi que les résultats de relevés du BPA.